

Procès-verbal de l'assemblée générale du Badminton Sud Gessien du 07/07/2021

Le 07/07/2020 à 21 h, à Péron, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi la présence de 13 membres de l'association au début de la séance.

Fabien GIACOBINO préside la séance.

Ludovic JEGOUSSE exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Pierre NAISSON exerce la fonction d'administrateur et trésorier de l'association.

Les chiffres de la présence des membres sont certifiés exacts par le président et le secrétaire de séance, avec la feuille de présence jointe au présent procès-verbal.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 arrêtés par le conseil d'administration ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan moral de l'association ;
- Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes ;
- Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours ;
- Élection des membres du bureau ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Bilan moral de l'association

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 30/06/2021, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes

les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis avec sincérité par les membres du bureau.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 860 € et un montant total de charges de 1348.11 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à 488.11 €. Il fait l'objet d'un report à nouveau affecté à l'exercice 2021-2022.

En l'absence d'actif et de passif à exposer, l'association admet l'absence de bilan renseignée dans ses comptes.

Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 30/06/2021.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un montant total de produits de 860 € et un montant total de charges de 1348.11 € et un résultat de 488.11 €, reporté à nouveau.

Résultat des votes

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

3. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Sont évoqués et mis aux votes les points suivants :

- le maintien du prix des cotisations aux tarifs actuels
- le nombre maximal d'adhérents ainsi que l'âge minimum d'adhésion
- l'organisation interne de tournois et d'entraînements pour les adhérents
- l'achat par le club de volants plastiques et plumes
- l'achat de maillots à l'effigie du club

Ces points figurant à l'ordre du jour sont adoptés à 12 voix pour et 1 abstention.

4. Élection des membres du bureau

Le président rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Aucun démissionnaire n'a été déclaré à l'assemblée générale.

Les membres actuels du bureau se présentent à leur réélection, soit :

- Fabien GIACOBINO, président
- Ludovic JEGOUSSE, secrétaire
- Pierre NAISSON, trésorier

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 30/06/2023 :

- Fabien GIACOBINO

Résultat des votes

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fabien GIACOBINO est élu en qualité d'administrateur et président de l'association.

- Ludovic JEGOUSSE

Résultat des votes

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Ludovic JEGOUSSE est élu en qualité d'administrateur et secrétaire de l'association.

- Pierre NAISSON

Résultat des votes

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pierre NAISSON est élu en qualité d'administrateur et trésorier de l'association.

7. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

8. Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 35.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance
Fabien GIACOBINO



Le secrétaire de séance
Ludovic JEGOUSSE



